



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 21 novembre 2017 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Réal Langlais
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M. Gilles Bertrand, directeur général
par intérim
M^{re}Chantal Bergeron, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 14 novembre 2017
3. Affaires du Conseil
 - 3.1 Nomination d'un maire suppléant
 - 3.2 Nomination des représentants du Conseil auprès des différents organismes municipaux et supramunicipaux
 - 3.3 Nomination des représentants du Conseil sur les différents comités du conseil
 - 3.4 Nomination d'un représentant du Conseil sur le comité de retraite des employés de la Ville de Delson
 - 3.5 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018
 - 3.6 Autorisation de participation des élus à une formation de l'UMQ incluant l'éthique et la déontologie
 - 3.7 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
4. Règlements
 - 4.1 Avis de motion - Règlement n° 671 décrétant les taux de taxes pour l'année 2018



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 4.2 Avis de motion et présentation du projet - Règlement n° 649-2 modifiant le Règlement n° 649 sur les compteurs d'eau
- 4.3 Avis de motion et présentation du projet - Règlement n° 1008-09-7 modifiant de nouveau le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique
- 4.4 Adoption - Règlement n° 615-11-7 modifiant le règlement n° 615-11 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson
- 4.5 Avis de motion et présentation du projet - Règlement n° 901-14 modifiant le règlement de zonage n° 901
- 4.6 Adoption du 1er projet - Règlement n° 901-14 modifiant le règlement de zonage n° 901
- 4.7 Avis de motion et présentation du projet - Règlement n° 909-1 modifiant le règlement n° 909 relatif aux usages conditionnels
- 4.8 Adoption du 1er projet - Règlement n° 909-1 modifiant le règlement n° 909 relatif aux usages conditionnels
5. Communications
6. Direction générale
7. Environnement
 - 7.1 Demande de transfert budgétaire pour combler des dépenses nécessaires pour l'intervention à court terme sur l'ancien site LES
 - 7.2 Entente de partenariat avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques
 - 7.3 Attribution de contrat pour analyse de l'eau potable, années 2018-2019
8. Greffe et affaires juridiques
 - 8.1 Renouvellement des assurances de dommages pour le terme 2017-2018
 - 8.2 Renouvellement de l'assurance accident pour bénévoles, cadres et dirigeants et de l'assurance des fiduciaires du régime de retraite
 - 8.3 Renouvellement de l'assurance protection réputation et vie privée des élus et hauts fonctionnaires et assurance responsabilité pénale C-21
9. Informatique
10. Loisirs
 - 10.1 Autorisation de signature d'un protocole d'entente entre la Bibliothèque municipale de Delson et la Bibliothèque et archives nationales du Québec (BANQ) pour l'utilisation d'un système de gestion de prêt entre bibliothèques
11. Parc, espaces verts et aménagement public
 - 11.1 Attribution de contrat pour l'entretien des surfaces glacées extérieures, saison 2017-2018



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

12. Ressources humaines
13. Sécurité publique
14. Travaux publics
 - 14.1 Approbation d'honoraires professionnels additionnels à Les Consultants SM pour le réaménagement du boulevard Georges-Gagné Sud
 - 14.2 Approbation d'honoraires professionnels complémentaires pour la gestion, la coordination et la surveillance des travaux de soutènement du rond-point de la rue de l'Harmonie
15. Trésorerie
 - 15.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
 - 15.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
 - 15.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés
 - 15.4 Financement d'un emprunt de 2 536 000 \$ - Émission d'obligations
 - 15.5 Approbation du budget et de la quote-part 2018 de Transport adapté Rive-Sud Ouest (TARSO)
 - 15.6 Augmentation du fonds réservé au transport en commun
16. Urbanisme
17. Affaires nouvelles
18. Dépôt de documents
19. Période d'intervention des membres du Conseil
20. Période de questions
21. Levée de la séance

406-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

407-17

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2017 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 14 novembre 2017 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 et de la séance extraordinaire du 14 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

408-17

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseiller municipal, M. Paul Jones, soit nommé maire suppléant à compter du 1^{er} décembre 2017, et ce, jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant, pour exercer les pouvoirs du maire lorsqu'il est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ou lorsqu'il y a vacance à la charge de maire.

QUE M. le conseiller, Paul Jones, soit également désigné comme substitut du maire à la Municipalité régionale de comté de Roussillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

409-17

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DES DIFFÉRENTS ORGANISMES SUPRAMUNICIPAUX

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE les membres du conseil municipal nommés à titre de délégués auprès des organismes municipaux ou supramunicipaux sont les suivants :

- **Association des personnes handicapées Rive Sud-Ouest (APHRSO):** M^{me} Sylvie Lapierre;
- **Exporail (Musée ferroviaire):** M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme;
- **Municipalité régionale de comté de Roussillon (MRC de Roussillon):** M. Christian Ouellette et le maire suppléant comme substitut;
- **Office municipal d'habitation (OMH):** M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme;
- **Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie (RAEBL):** M. Christian Ouellette et le maire suppléant comme substitut;
- **Régie intermunicipale de police Roussillon (RIPR):** M. Christian Ouellette et le maire suppléant comme substitut;
- **Transport adapté Rive Sud-Ouest (TARSO):** M. Paul Jones.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

410-17

DÉSIGNATION DES ÉLUS SUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS DU CONSEIL

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE les représentants du conseil municipal nommés sur les différents comités du conseil sont les suivants :

- **Comité consultatif d'urbanisme:** MM. Réal Langlais et Éric Lecourtois;
- **Aînés:** M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et M. Paul Jones;
- **Communications et innovations :** tous les membres du Conseil;
- **Développement du parc industriel:** MM. Éric Lecourtois et Jean-Michel Pepin;
- **Environnement:** M^{me} Sylvie Lapierre;
- **Finances:** M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et M. Réal Langlais;
- **Lafarge (comité de liaison):** MM. Jean-Michel Pepin et Éric Lecourtois à titre de substitut;
- **Mobilité:** MM. Éric Lecourtois, Paul Jones et Jean-Michel Pepin;
- **Participation citoyenne:** M^{me} Sylvie Lapierre et M. Jean-Michel Pepin;
- **Sports, loisirs et culture:** M. Réal Langlais;
- **SHED (Société d'horticulture et d'écologie de Delson):** M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

411-17

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE RETRAITE

CONSIDÉRANT que le *Règlement n° 663 portant sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Delson et abrogeant tout règlement antérieur portant sur le même objet* prévoit que le comité de retraite est composé notamment de trois membres désignés par la Ville.

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 14 juillet 2009, le conseil municipal a décidé que seraient désignées pour représenter la Ville sur le comité de régime de retraite les personnes suivantes:

- Un membre du conseil municipal;
- Le directeur général en fonction;
- La conseillère en ressources humaines en fonction.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal désigne M. Paul Jones comme membre du conseil municipal représentant la Ville sur le comité de retraite des employés de la Ville de Delson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

412-17

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal établit le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2018 comme suit :

Jour	Date	Heure
Mardi	16 janvier	20 h
Mardi	13 février	20 h
Mardi	13 mars	20 h
Mardi	10 avril	20 h
Mardi	8 mai	20 h
Mardi	12 juin	20 h
Mardi	10 juillet	20 h
Mardi	21 août	20 h
Mardi	11 septembre	20 h
Mardi	9 octobre	20 h
Mardi	13 novembre	20 h
Mardi	11 décembre	20 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

413-17

AUTORISATION DE PARTICIPATION DES ÉLUS À UNE FORMATION DE L'UMQ INCLUANT L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

CONSIDÉRANT qu'à la suite des élections municipales du 5 novembre dernier, l'UMQ offre une formation aux nouveaux élus incluant la formation obligatoire en éthique et déontologie;

CONSIDÉRANT que cette formation peut également être profitable aux anciens élus étant donné les nombreux changements législatifs des dernières années dans le domaine municipal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les membres du conseil municipal à participer à une formation offerte aux élus par l'Union des municipalités du Québec, qui inclut la formation obligatoire en éthique et déontologie, d'une durée de 10 heures, réparties sur 2 jours consécutifs au coût de 250 \$ par participant, plus les taxes applicables.

QUE les frais de déplacement des élus qui participeront à cette formation seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-11-168 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

La greffière mentionne qu'elle a en main les déclarations des intérêts pécuniaires dûment complétées et signées du maire et des conseillers qui ont été élus lors du scrutin du 5 novembre 2017 et les dépose devant le Conseil conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Le Conseil prend acte du dépôt.

414-17 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 671 IMPOSANT LES TAXES ET AUTRES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

AVIS DE MOTION est donné par M. Paul Jones, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 671 imposant les taxes et autres compensations pour l'exercice financier 2018*.

415-17 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET - RÈGLEMENT N° 649-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 649 SUR LES COMPTEURS D'EAU

Il est procédé à la présentation du projet de *Règlement n° 649-2 modifiant le Règlement n° 649 sur les compteurs d'eau* dont une copie a été remise aux membres du conseil municipal. Ce règlement modifie l'article 1.3 et vise à établir les modalités d'application du règlement sur les compteurs d'eau pour les immeubles qui ne sont pas alimentés en eau par leur propre entrée de service distincte.

AVIS DE MOTION est donné par M. Éric Lecourtois, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 649-2 modifiant le Règlement n° 649 sur les compteurs d'eau*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

416-17

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 1008-09-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1008-09 AFIN DE PERMETTRE LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES AUTOMOBILES DANS LES PLACES PUBLIQUES EN PÉRIODE HIVERNALE

Il est procédé à la présentation du projet de *Règlement n° 1008-09-7 modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique* dont une copie a été remise aux membres du conseil municipal. Ce règlement vise à permettre le stationnement dans certaines places publiques entre minuit et 7 heures du 1^{er} décembre au 1^{er} avril de chaque année et à permettre qu'un véhicule soit stationné jusqu'à 48 heures consécutives au même endroit sur un chemin ou une place publique.

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Michel Pepin, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 1008-09-7 modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique*.

417-17

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 615-11-7 - MODIFICATION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES RENDUS PAR LA VILLE

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2017, il y a eu avis de motion et présentation du projet de *Règlement n° 615-11-7 modifiant le règlement n° 615-11 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson*;

CONSIDÉRANT qu'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 615-11-7 modifiant de nouveau le règlement n° 615-11 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

418-17

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 901-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901 DE FAÇON À MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVEMENT À LA ZONE M-126

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Michel Pepin qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 901-14 modifiant le règlement de zonage n° 901 de façon à modifier certaines dispositions relativement à la zone M-126*.

Ce règlement vise à permettre, dans la zone commerciale mixte M-126, l'extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis, l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis, de même que l'agrandissement d'une construction dont le rapport espace bâti/terrain est dérogatoire et dont l'usage est dérogatoire, mais protégé par droits acquis. La grille des usages et des normes de la zone M-126 est modifiée en conséquence.

419-17

ADOPTION DU 1ER PROJET - RÈGLEMENT N° 901-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901 DE FAÇON À MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVEMENT À LA ZONE M-126

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de *Règlement n° 901-14 modifiant le règlement de zonage n° 901*.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

D'adopter le 1^{er} Projet de règlement n° 901-14 intitulé : *Règlement n° 901-14 modifiant le règlement de zonage n° 901 de façon à modifier certaines dispositions relativement à la zone M-126.*

Ce règlement vise à permettre, dans la zone commerciale mixte M-126, l'extension d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis, l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis, de même que l'agrandissement d'une construction dont le rapport espace bâti/terrain est dérogatoire et dont l'usage est dérogatoire, mais protégé par droits acquis. La grille des usages et des normes de la zone M-126 est modifiée en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

420-17

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 909-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 909 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

AVIS DE MOTION est donné par M^{me} Sylvie Lapierre, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 909-1 modifiant le règlement n° 909 relatif aux usages conditionnels.*

Ce règlement vise à autoriser un seul et unique concessionnaire automobile additionnel dans la zone commerciale mixte M-126 par la procédure des usages conditionnels.

421-17

ADOPTION DU 1ER PROJET - RÈGLEMENT N° 909-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 909 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de *Règlement n° 909-1 modifiant le règlement n° 909 relatif aux usages conditionnels.*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

D'adopter le 1^{er} Projet de règlement n° 909-1 intitulé : *Règlement n° 909-1 modifiant le règlement n° 909 relatif aux usages conditionnels.* Ce règlement vise à autoriser un seul et unique concessionnaire automobile additionnel dans la zone commerciale mixte M-126 par la procédure des usages conditionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

422-17

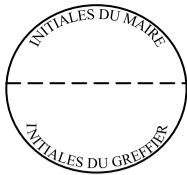
DEMANDE DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE AFIN DE COMBLER DES DÉPENSES NÉCESSAIRES POUR L'INTERVENTION À COURT TERME SUR L'ANCIEN SITE LES

CONSIDÉRANT que suite à la réception d'un rapport d'évaluation préparé par le Groupe-Conseil Génipur, il s'avère nécessaire d'entreprendre des travaux sur l'ancien L.E.S. afin d'assurer la sécurité des accès et des riverains;

CONSIDÉRANT que les fonds disponibles au poste budgétaire n° 02-490-00-520 pour l'année 2017 sont insuffisants pour la réalisation de ces travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire d'une somme de 55 120 \$ au poste budgétaire n° 02-490-00-520 - Entretien ancien LES, en provenance des postes suivants:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

02-330-00-636 - Achat sel et criblures : 15 000 \$
02-413-00-521 - Suivi et entretien aqueduc : 10 000 \$
02-415-00-522 - Entretien réseau sanitaire : 5 000 \$
02-415-99-446 - Projet spécial /Identification des eaux de captage : 25 120 \$

QUE le certificat du trésorier n° 2017-11-160 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

423-17

SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES POUR L'ADHÉSION AU CIRCUIT ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT que des bornes de recharge seront installées pour des véhicules électriques de niveau 2 en bordure de la rue de l'Harmonie;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec promeut le déploiement d'une infrastructure publique de bornes de recharge pour véhicules électriques, appelée le *Circuit électrique*, sur des terrains de stationnement publics et privés sur l'ensemble du territoire du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville signera une entente de partenariat avec Hydro-Québec pour lui permettre d'adhérer au *Circuit électrique* et de profiter des multiples avantages reliés à cette adhésion;

CONSIDÉRANT que la signature d'une entente avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles est également requise pour adhérer au *Circuit électrique*.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service technique et travaux publics ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, son remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville de Delson une entente avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour adhérer au Circuit électrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

424-17

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR ANALYSE DE L'EAU POTABLE, ANNÉES 2018-2019

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de prix auprès de trois firmes spécialisées dans les analyses d'eau potable et que le résultat se détaille comme suit:

Soumissionnaire	Montant (taxes en sus) Année 2018	Montant (taxes en sus) Année 2019	Montant total (taxes incluses) Années 2018 à 2019
Groupe Environex	8 938 \$	8 938 \$	20 552,93 \$
EnviroServices inc.	10 658,10 \$	10 658,10 \$	24 508,30 \$
Aqualabo	11 033,02 \$	11 232,06 \$	25 599,28 \$

CONSIDÉRANT que le moins-disant est Groupe Environex pour la somme de 20 552,93 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Groupe Environex pour la somme de 20 552,93 \$, taxes incluses, pour l'analyse de l'eau potable pour les années 2018 et 2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2017-11-163 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

425-17

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES ASSURANCES DE DOMMAGES POUR LE TERME 2017-2018

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson fait partie, avec 15 autres villes de la Montérégie et de l'Estrie, d'une entente de regroupement de l'UMQ pour l'achat en commun d'assurances de dommages et services de gestionnaire de risques conclue pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} décembre 2013 au 1^{er} décembre 2018;

CONSIDÉRANT que Fidema Groupe conseils inc. et l'UMQ recommande d'accepter le renouvellement des assurances de dommages du courtier BFL Canada inc. pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 1^{er} décembre 2018, dont la prime s'élève à 41 748 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement des assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 1^{er} décembre 2018 auprès des différents assureurs via le courtier d'assurances BFL Canada inc., pour les primes suivantes:

Assurances	Primes
Biens	13 570 \$
Bris des machines	1 240 \$
Délit	958 \$
Responsabilité civile primaire	4 537 \$
Responsabilité civile excédentaire	2 883 \$
Responsabilité municipale	11 180 \$
Automobile des propriétaires	3 932 \$
Atteinte à l'environnement	1 500 \$
SOUS-TOTAL	38 301 \$
TAXES (9%)	3 447 \$
GRAND TOTAL	41 748 \$

DE VERSER à BFL Canada inc., pour le terme du 1^{er} décembre 2017 au 1^{er} décembre 2018, le montant des primes de la Ville totalisant 41 748 \$, taxes incluses.

DE VERSER, pour le terme 2017-2018, la somme de 16 897 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile, la somme de 8 798 \$ pour la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens et la somme de 479,99 \$, incluant les taxes, en honoraires professionnels à l'UMQ.

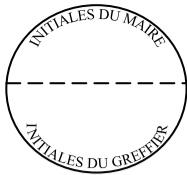
QUE le certificat du trésorier n° 2017-11-166 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

426-17

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE ACCIDENT POUR BÉNÉVOLES, CADRES ET DIRIGEANTS ET DE L'ASSURANCE DES FIDUCIAIRES DU RÉGIME DE RETRAITE

CONSIDÉRANT que dans l'ensemble du portefeuille des assurances de la Ville, certaines couvertures d'assurances ne font pas partie de l'achat en commun d'assurances de dommages du Regroupement Varennes / Sainte-Julie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que la Ville doit prendre en charge le renouvellement des assurances accident pour ses bénévoles, cadres et dirigeants, de même que l'assurance responsabilité des régimes de retraite et d'avantages sociaux dans le cadre du programme des municipalités membres de l'UMQ.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement, pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 1^{er} décembre 2018, des assurances accident pour bénévoles, cadres et dirigeants, de l'assurance responsabilité des régimes de retraite et avantages sociaux aux différents assureurs via le courtier d'assurances BFL Canada inc. et suivant le tableau ci-dessous pour une prime totale de 3 503,26 \$, taxes incluses.

Protection	Montant ou limite	Franchise	Prime 2017-2018
Assurance accident des bénévoles	50 000 \$	N/A	1 278 \$
Assurance accident des cadres et dirigeants	50 000 \$	N/A	825 \$
Assurance responsabilité des régimes de retraite et avantages sociaux	500 000 \$	1 000 \$	1 114 \$
Sous-total			3 217,00 \$
Taxes (9%)			289,53 \$
Total			3 506,53 \$

QUE le certificat du trésorier n° 2017-11-169 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

427-17

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES ET ASSURANCES RESPONSABILITÉ PÉNALE C-21

CONSIDÉRANT qu'en août 2015, la Ville de Delson a adhéré au programme de l'UMQ pour l'assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et pour l'assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité en matière de santé et sécurité du travail (Loi C-21);

CONSIDÉRANT que pour la période du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018, l'UMQ a reçu les conditions de renouvellement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal attribue à Aon Parizeau le contrat pour les assurances, primes et frais suivants, incluant les taxes pour la période du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018:

Assurances protection élus et hauts fonctionnaires Primes taxes incluses 1 035,50\$	Frais UMQ taxes incluses 201,21\$	TOTAL 1 236,71\$
Assurances remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale, accident de travail, Primes taxes incluses 1 526,00\$	Frais UMQ taxes incluses 229,95\$	TOTAL 1 755,95\$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2017-11-167 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

428-17

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE DELSON ET LA BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (BANQ) POUR L'UTILISATION D'UN SYSTÈME DE GESTION DE PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un système informatisé de gestion de prêt entre bibliothèques, ci-après appelé PEB, reposant sur la mise en réseau des catalogues favorise la coopération entre les bibliothèques, la mise en commun des ressources et l'amélioration des services aux usagers des bibliothèques;

CONSIDÉRANT que Bibliothèque et Archives nationales du Québec offre aux bibliothèques publiques, qui en acceptent sans réserve les conditions, les modalités d'application et les termes, un accès gratuit à un système de PEB, couplé à un module de recherche simultanée dans plusieurs catalogues selon la norme de communication Z39.50;

CONSIDÉRANT que le logiciel de prêt entre bibliothèques est hébergé et supporté par BANQ, qui détient toutes les licences d'utilisation permettant l'exploitation du système par les bibliothèques participantes;

CONSIDÉRANT que le logiciel offre aux bibliothèques participantes une gestion automatisée de leurs demandes de PEB et permet le PEB pour les bibliothèques participantes entre elles et pour les bibliothèques participantes avec toute autre bibliothèque;

CONSIDÉRANT que grâce à la recherche unifiée, les abonnés de la Bibliothèque municipale de Delson pourront envoyer eux-mêmes leurs demandes de PEB et que la gestion informatisée de PEB offre la possibilité de plusieurs points de cueillette;

CONSIDÉRANT que la Bibliothèque municipale de Delson désire adhérer au système de PEB de la BANQ afin de répondre adéquatement aux demandes de nos usagers et se conformer aux conditions, modalités d'application et termes le régissant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs, M^{me} Martine McNeil et la coordonnatrice des loisirs culturels et de la bibliothèque, M^{me} Lyne Croussette à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le protocole d'entente entre la Bibliothèque municipale de Delson et Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'utilisation d'un système de gestion de prêt entre bibliothèques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

429-17

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES SURFACES GLACÉES EXTÉRIEURES, SAISON 2017-2018

CONSIDÉRANT que suite à une invitation à soumissionner auprès de deux entreprises pour l'entretien des surfaces glacées extérieures, le résultat se détaille comme suit:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Description	Soumissionnaire	
	Les Entreprises Éric Suchet inc.	Paysagiste Rive-Sud Ltée
Parc Arthur-Trudeau - patinoire avec bandes	14 739,00 \$	N'a pas soumissionné
Parc de la Tortue - patinoire avec bandes	14 739,00 \$	
Parc de la Tortue - patinoire sans bandes	4 489,00 \$	
Option 1 - parc Arthur-Trudeau - Anneau sans bandes	2 979,00 \$	
Option 2 - parc Wilfrid-Boardman - Anneau sans bandes	2 979,00 \$	
Sous-total	39 925,00 \$	
TPS (5,000%)	1 996,25 \$	
TVQ (9,975%)	3 982,51 \$	
TOTAL	45 903,77 \$	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Les Entreprises Éric Suchet inc. pour l'entretien des surfaces glacées extérieures de la Ville, en retirant l'option 1 - Anneau au parc Trudeau, pour l'hiver 2017-2018, le tout pour une somme de 42 478,66 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-11-165 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

430-17

APPROBATION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ADDITIONNELS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 8 novembre 2016, un contrat a été attribué à Les Consultants S.M. inc., pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de réfection du boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que le mandat initial des Consultants S.M. n'inclut pas des travaux qu'il est nécessaire d'ajouter dans le cadre du réaménagement du boulevard Georges-Gagné Sud.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise qu'une somme additionnelle de 42 435,20 \$, plus les taxes applicables, soit attribuée à Les Consultants S.M. inc. pour la conception et la réalisation de nouveaux feux de circulation, pour une étude hydraulique, ainsi que pour l'aménagement du terrain commercial.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-65-411, règlement d'emprunt à venir (art.544.1 L.C.V.).

QUE le certificat du trésorier n° 2017-11-161 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

431-17

APPROBATION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS COMPLÉMENTAIRES POUR LA GESTION, LA COORDINATION ET LA SURVEILLANCE CHANTIER POUR LES OUVRAGES DE SOUTÈNEMENT SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ DU ROND-POINT DE LA RUE DE L'HARMONIE

CONSIDÉRANT qu'au cours de la réalisation des travaux d'infrastructures sur la rue de l'Harmonie, il a été constaté une dénivellation de terrain d'environ 12 pieds par rapport aux terrains privés situés en arrière-lots dans la Ville de Saint-Constant.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal autorise qu'une somme de 9 060 \$, plus les taxes applicables, soit attribuée à Génipur pour la surveillance des travaux de soutènement du rond-point de la rue de l'Harmonie.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-67-711, règlement d'emprunt n° 665.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-11-162 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

432-17

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 17020 à 17353 inclusivement d'une somme de 1 555 477,75 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 41 518,05 \$, pour la période du 21 septembre au 3 novembre 2017, pour un total de 1 596 995,80 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 7 novembre 2017.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-11-164 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE

Conformément à l'article 5.18 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*, le trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 21 septembre au 3 novembre 2017.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS

Conformément à l'article 5.18 du *Règlement n° 660 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*, le trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 21 septembre au 3 novembre 2017.

433-17

REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT AU MONTANT DE 2 536 000 \$ - ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts n^{os} 579 06, 629, 638, 645, 650, 653, 659 et 665, la Ville de Delson souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal*, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 5 décembre 2017, au montant de 2 536 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

1 MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

92 000 \$	1,70000 %	2018
95 000 \$	1,85000 %	2019
97 000 \$	2,05000 %	2020
100 000 \$	2,20000 %	2021
2 152 000 \$	2,35000 %	2022

Prix : 98,91000

Coût réel : 2,57555 %

2 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

92 000 \$	1,70000 %	2018
95 000 \$	1,85000 %	2019
97 000 \$	2,00000 %	2020
100 000 \$	2,15000 %	2021
2 152 000 \$	2,30000 %	2022

Prix : 98,64000

Coût réel : 2,58935 %

3 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

92 000 \$	1,70000 %	2018
95 000 \$	1,80000 %	2019
97 000 \$	2,00000 %	2020
100 000 \$	2,20000 %	2021
2 152 000 \$	2,25000 %	2022

Prix : 98,41900

Coût réel : 2,59566 %

4 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

92 000 \$	1,75000 %	2018
95 000 \$	1,85000 %	2019
97 000 \$	2,00000 %	2020
100 000 \$	2,15000 %	2021
2 152 000 \$	2,30000 %	2022

Prix : 98,48530

Coût réel : 2,62587 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Marchés Mondiaux CIBC inc. est la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 536 000 \$ de la Ville de Delson soit adjudgée à la firme Marchés Mondiaux CIBC inc.

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises*.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

434-17

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 536 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 5 DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Delson souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 536 000 \$ qui sera réalisé le 5 décembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
579-06	148 300 \$
629	82 400 \$
638	92 000 \$
645	62 500 \$
650	176 500 \$
653	262 400 \$
659	79 900 \$
665	1 632 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts n^{os} 579-06, 629, 638, 650, 653, 659 et 665, la Ville de Delson souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 5 décembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 juin et le 5 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises*;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. des Berges de Roussillon
296, voie de la desserte, route 132
Saint-Constant (QC) J5A 2C9

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts n^{os} 579-06, 629, 638, 650, 653, 659 et 665 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans**, à compter du 5 décembre 2017, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

435-17

APPROBATION DU BUDGET ET DE LA QUOTE-PART 2018 DE TRANSPORT ADAPTÉ RIVE-SUD OUEST (TARSO)

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de TARSO a transmis à la Ville pour approbation une copie de ses prévisions budgétaires 2018 adoptées à la séance du 30 août 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le budget 2018 de TARSO montrant des revenus et dépenses de l'ordre de 1 340 034 \$ et autorise le paiement de la quote-part de la Ville au montant de 27 560 \$.

QUE le certificat du trésorier n° 2017-11-159 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

436-17

AUGMENTATION DU FONDS RÉSERVÉ AU TRANSPORT EN COMMUN

CONSIDÉRANT la résolution n° 105-16 adoptée le 8 mars 2016 créant un fonds réservé au transport en commun et autorisant un premier versement de 272 503 \$ provenant du surplus accumulé du Conseil intermunicipal de transport Roussillon (CIT Roussillon);

CONSIDÉRANT la résolution n° 270-16 adoptée le 14 juin 2016 autorisant un deuxième versement de 324 868 \$ provenant du surplus accumulé du CIT Roussillon;

CONSIDÉRANT la résolution n° 272-17 adoptée le 11 juillet 2017 autorisant un troisième versement de 339 792 \$ provenant du surplus accumulé du CIT Roussillon;

CONSIDÉRANT que le CIT Roussillon a versé à la Ville 351 558 \$ représentant une quatrième tranche de son surplus cumulé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

Que le conseil municipal autorise le quatrième versement d'une somme de 351 558 \$ dans le fonds réservé au transport en commun. Les sommes accumulées dans ce fonds totalisent maintenant 1 288 721 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle, s'ils le désirent, sur différents points d'informations.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les membres du Conseil répondent aux questions du public. 8 personnes sont présentes.

437-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

M^e Chantal Bergeron, greffière